



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour l'environnement**

Distr. : Générale  
2 novembre 2004

Français  
Original : Anglais



**Vingt-troisième session du Conseil d'administration/**

**Forum ministériel mondial sur l'environnement**

Nairobi, 21–25 février 2005

Points 4 et 6 de l'ordre du jour provisoire\*

**Evaluation, contrôle et alerte rapide: Etat de l'environnement**

**Suivi du Sommet mondial sur le développement durable:**

**Contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement  
à la prochaine session de la Commission du développement durable**

**Etat de l'environnement mondial et contribution du  
Programme des Nations Unies pour l'environnement aux  
actions menées face aux problèmes d'environnement**

**Rapport du Directeur exécutif**

**Additif**

**Répondre aux défis environnementaux de fond dans les régions d'Afrique,  
d'Asie-Pacifique, d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Amérique  
du Nord et d'Asie occidentale**

*Récapitulatif*

Le présent document est un rapport au Conseil d'administration sur les décisions 22/9 relative à l'aide à l'Afrique, 22/10 sur la pauvreté et l'environnement en Afrique, 22/14 sur le rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans le renforcement des activités régionales et la coopération dans la région de l'Organisation de coopération économique. Il met également en lumière les principales activités du PNUE en Asie/Pacifique, en Europe, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Amérique du Nord et en Asie occidentale.

\* UNEP/GC.23/1.

## **I. Aide à l'Afrique<sup>1</sup>**

1. Cette section a été préparée conformément à la décision 22/9 du 7 février 2003 du Conseil d'administration.

### **A. Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et l'Union africaine**

2. Le lancement du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en juillet 2001 a amené la communauté internationale à renouveler son engagement en faveur de l'Afrique. Les décisions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies et par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) montrent que les deux organismes considèrent le NEPAD comme le cadre de l'aide à l'Afrique.

3. Pour garantir la cohérence du processus de dynamisation, il a été convenu que le NEPAD existerait sous l'égide de l'Union africaine. A sa seconde session, en juillet 2003, à Maputo, Mozambique, l'Assemblée des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'Union africaine, a adopté un certain nombre de décisions importantes; elle a adopté notamment les dispositions institutionnelles de l'Union africaine de même que des décisions soutenant le Plan d'action de l'Initiative du NEPAD pour l'environnement, élaborée sous la direction de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE). L'acte constitutif de l'Union africaine prévoyait la création d'un comité technique pour traiter les problèmes environnementaux et le NEPAD définit les thèmes principaux et un programme d'action comprenant une initiative sur l'environnement.

4. Le Gouvernement algérien, avec l'aide du PNUE, a accueilli une conférence des partenaires, c'est-à-dire des donateurs, à Alger en décembre 2003 pour amener les partenaires du développement de l'Afrique à appuyer la mise en œuvre effective des projets et programmes prioritaires mentionnés dans le Plan d'action pour l'Initiative du NEPAD pour l'environnement. A la demande du Gouvernement du Sénégal, le PNUE a également fourni un appui institutionnel pour la mise en place du secrétariat intérimaire de cette Initiative. Le PNUE a maintenant lancé la phase de mise en œuvre du programme de renforcement des capacités du plan d'action considérée comme prioritaire par les Gouvernements africains.

5. Le PNUE a été en contact permanent avec l'Union africaine par l'intermédiaire du bureau du Commissaire à l'économie rurale et à l'agriculture afin d'examiner des questions d'intérêt mutuel, notamment l'appui du PNUE aux travaux du Comité technique pour l'industrie, la science et la technologie, l'énergie, les ressources naturelles et l'environnement. Le Bureau de liaison entre l'Union africaine et le PNUE à Addis-Abeba a également servi de filière pour l'échange d'information entre les deux Organisations.

### **B. Appui à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**

6. Le PNUE a continué à fournir les services de secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE). Le PNUE a aidé à organiser une session spéciale de la CMAE à Maputo, Mozambique, en juin 2003 qui a examiné et appuyé le Plan d'action de l'Initiative du NEPAD pour l'environnement. Le PNUE a également contribué financièrement et techniquement à l'organisation de la dixième session ordinaire de la CMAE qui s'est tenue du 26 au 30 juin 2004 à Sirte, Libye. A cette réunion, la CMAE a adopté une déclaration, délibéré sur son programme de travail indicatif pour 2005-2006, notamment les mesures prioritaires figurant dans le plan d'action de l'Initiative pour l'environnement et adopté huit décisions donnant une orientation politique dans le domaine de l'environnement en Afrique.

---

<sup>1</sup> Le document UNEP/GC.23/INF/24 donne des renseignements sur les activités entreprises par le PNUE dans le cadre de projets du FEM.

### C. Collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies et des communautés économiques sous-régionales

7. Sous la direction de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), des groupes d'institutions des Nations Unies travaillant en Afrique ont été constitués dans le cadre d'une approche coordonnée du système des Nations Unies pour aider le NEPAD. Le PNUE est l'organisation chef de file pour coordonner les problèmes environnementaux au sein du groupe 4 sur l'environnement, la population et l'urbanisation. Le PNUE a également été très actif en ce qui concerne les sous-groupes sur l'eau et l'énergie du groupe 1 sur le développement de l'infrastructure: Eau et assainissement, énergie et transport et il a aussi joué un rôle important pour modérer la teneur du groupe 6 nouvellement créé sur la science et la technologie.

8. Dirigé par la CMAE, le PNUE a travaillé avec des organisations sous-régionales, notamment l'Union du Maghreb arabe (UMA), la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (ECCAS), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Autorité intergouvernementale sur le développement/Marché commun pour l'Afrique orientale et australe (IGAD/COMESA) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour garantir la mise au point définitive du plan d'action de l'initiative pour l'environnement.

### D. Avenir de l'environnement en Afrique et Réseau africain d'informations sur l'environnement

9. Le PNUE a commencé à préparer le deuxième rapport sur l'avenir de l'environnement en Afrique (AEO-2) et lancé le réseau africain d'informations sur l'environnement en réponse à une demande de la CMAE. Des séminaires de formation se sont également tenus sur l'évaluation environnementale intégrée et ils font partie des efforts de renforcement des capacités au titre du processus *Avenir de l'environnement dans le monde* (GEO). Le rapport *Avenir de l'environnement en Afrique, études de cas : Vulnérabilité de l'homme au changement de l'environnement* a été lancé pendant la dixième session de la CMAE en juin 2004. Une brochure AEO-2 actualisée « Avenir de l'environnement en Afrique : perspectives passées, présentes et futures » a été publiée et distribuée au cours de la même session. Le PNUE continue à aider plusieurs pays à préparer leurs rapports sur l'état de l'environnement et la jeunesse africaine à élaborer une édition de l'Avenir de l'environnement en Afrique pour les jeunes. Des efforts sont réalisés pour préparer une édition de l'Avenir de l'environnement dans le monde (GEO) pour les villes africaines.

10. Le Réseau africain d'informations sur l'environnement est une initiative de la CMAE mise en oeuvre avec l'appui du PNUE pour renforcer l'échange d'informations et l'infrastructure des données aux niveaux national et sous-régional afin de soutenir le processus Avenir de l'environnement en Afrique. Des protocoles d'accord ont été signés avec 13 pays pilotes pour lancer la mise en oeuvre des activités du Réseau au niveau national.

### E. Appui à d'autres forums intergouvernementaux

11. Le PNUE a facilité la création du Conseil des Ministres africains responsables de la gestion de l'eau, en 2002, pour assurer le leadership, donner une orientation politique et stratégique et inciter à utiliser et gérer les ressources en eau pour le développement social et économique et la conservation des écosystèmes de l'Afrique. Le PNUE a fourni un appui (technique et financier) au Bureau du Conseil des Ministres (appelé également Comité directeur), à son Comité consultatif technique et à l'organisation de la quatrième session ordinaire de la Conférence africaine sur l'eau (AMCOW) qui s'est tenue du 4 au 6 novembre 2004 à Kampala.

12. Le PNUE a joué le rôle de chef de file (en fournissant une contribution technique et un appui financier et logistique) aux réunions préparatoires du comité de direction pour la Conférence panafricaine de mise en oeuvre et de partenariat sur l'eau et il a donné son appui à la convocation de la conférence (Addis-Abeba, 8-13 décembre 2003). La conférence a servi de tribune aux pays africains, à la communauté internationale et aux institutions des Nations Unies pour réaffirmer leur engagement à résoudre les crises de l'eau en Afrique.

13. Dans le cadre du suivi du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, le PNUE a continué à aider le secteur de l'énergie dans la région. Le renforcement de la réunion ministérielle africaine sur l'énergie a notamment été lancé pendant une session de travail des délégués africains participant à la réunion sur l'Initiative de l'Union européenne pour l'énergie qui s'est tenue à Nairobi en novembre 2003. Le forum lui-même a eu lieu les 7 et 8 mai 2004. La réunion a adopté la Déclaration africaine sur les énergies renouvelables en tant que contribution à la Conférence internationale sur les énergies renouvelables qui s'est tenue à Bonn, Allemagne.

**F. Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des ressources côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Convention d'Abidjan) et Convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique orientale (Convention de Nairobi)**

14. Le secrétariat conjoint de la Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des ressources côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Convention d'Abidjan) et de la Convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique orientale (Convention de Nairobi) a aidé les centres de coordination régionaux de la Convention de Nairobi à Mahé, Seychelles, à entreprendre plusieurs activités, notamment l'examen des rapports de gestion intégrée des côtes dans la région de l'Afrique orientale, la mise au point des rapports sur les dugongs et la coordination des rapports du Groupe spécial sur les récifs coralliens. Un Protocole d'accord signé entre le PNUE et l'Autorité nationale de gestion de l'environnement du Kenya a permis d'appuyer la création du Bureau du NEPAD au Kenya pour coordonner les questions relatives aux côtes et au milieu marin de l'Initiative du NEPAD pour l'environnement.

15. Le secrétariat de la Convention de Nairobi a organisé la troisième réunion du Groupe de travail juridique et technique ad hoc de la Convention de Nairobi (Nairobi, 17-19 novembre 2003) à laquelle le groupe a décidé de réviser la Convention et le Protocole sur les zones protégées et sur la faune et la flore sauvages et de préparer un projet de protocole sur les activités d'origine terrestre. Le PNUE a effectué plusieurs examens et évaluations des sources de pollution d'origine terrestre et de leurs incidences sur l'environnement physique et les vies humaines.

16. Le secrétariat conjoint a soutenu les efforts de la Convention d'Abidjan pour établir et améliorer les relations de travail et de coopération avec les Nations Unies et d'autres organisations appartenant ou non au système en ce qui concerne les activités relatives aux projets concernant le programme de protection du vaste écosystème marin des Canaries, de celui de Guinée et de celui du courant du Benguela respectivement. Le secrétariat a également facilité l'organisation de la septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention d'Abidjan entre décembre 2004 et février 2005 en consultation avec le secrétariat de la Convention.

**G. Aide à l'Afrique pour la mise en oeuvre d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et participation à des instances internationales**

**1. Convention d'Alger**

17. Le PNUE a contribué à la révision de la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Convention d'Alger). Le texte révisé a été adopté au sommet de l'Union africaine à Maputo. Des efforts sont maintenant déployés pour encourager les pays africains à adhérer à la Convention.

**2. Accord de Lusaka**

18. Le PNUE a continué à collaborer avec les Parties à l'Accord sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages (Accord de Lusaka). Les Parties ont tenu leur sixième réunion les 21 et 22 juillet 2003 à Nairobi.

19. Des décisions spécifiques demandant au PNUE d'aider les Parties et le Groupe spécial dans les domaines de l'élaboration et/ou du renforcement et de l'harmonisation de leurs lois et règlements concernant la faune et la flore sauvages, du renforcement des capacités, de la sensibilisation et de l'examen indépendant des activités du Groupe spécial et de l'application de l'Accord de Lusaka., ont été adoptées.

20. Le PNUE a contribué à un examen des activités réalisées par le Groupe spécial depuis sa création en 1999 ainsi qu'à la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka. L'examen a débouché sur des recommandations concernant le renforcement du groupe spécial et de l'Accord. Ces recommandations ont fait l'objet d'une analyse critique de la part des principales parties concernées et elles ont été adoptées par le Conseil d'administration de l'Accord à sa septième réunion, en janvier 2005.

21. De plus, le PNUE a contribué à un cours de formation des formateurs destiné aux fonctionnaires régionaux responsables de l'application des lois qui a eu lieu à Naivasha, Kenya, en décembre 2003. Cette formation a permis aux États parties à l'Accord de Lusaka qui sont aussi Parties à la Convention sur le commerce et l'exportation d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) de remplir leurs obligations relatives à l'augmentation de la capacité des services spécialisés pour la protection de la faune et de la flore sauvages comme le demande la résolution CONF.11.3 de la CITES.

### **3. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques**

22. Des consultations sur les changements climatiques ont eu lieu avec des pays africains dans le cadre d'une réunion sur le renforcement des capacités et le Mécanisme de développement propre de la Convention-cadre des Nations Unies organisée par le Centre Risø du PNUE pour l'énergie, le climat et le développement durable et un atelier sur le renforcement des capacités concernant les modalités relatives à des projets sur l'utilisation des terres, les changements dans cette utilisation et les forêts au titre du Mécanisme de développement propre a été organisé par le PNUE, l'Union mondiale pour la nature (IUCN) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Sur la base des résultats des consultations, plusieurs propositions de projets ont été élaborées, entre autres pour renforcer les capacités de l'Afrique relatives au Mécanisme de développement propre et au commerce des émissions ainsi que pour des projets concernant les forêts dans le cadre de ce mécanisme.

23. Le PNUE a aidé la région africaine par des activités indispensables dans le cadre de la Convention sur les changements climatiques. Il a aidé plusieurs pays d'Afrique pour leurs première et deuxième communications nationales à la Convention et, par des ateliers de formation technique, il a apporté son concours à plusieurs pays moins avancés pour qu'ils adaptent leurs programmes d'action nationaux. Le PNUE a aussi appuyé un atelier africain sur la mise en oeuvre de l'article 6 de la Convention (Education, formation et sensibilisation du public). L'élaboration d'un projet de curriculum africain sur les changements climatiques est l'une des activités connexes.

24. Le PNUE continue à soutenir le groupe africain dans le cadre de la Convention sur les changements climatiques en facilitant sa participation à la neuvième réunion de la Conférence des Parties. Il l'a également aidé à organiser des réunions régionales et il a appuyé la participation d'organisations non gouvernementales à la réunion.

### **4. Protocole de Montréal**

25. Le PNUE, en sa qualité d'agence chargée de la mise en oeuvre au titre du Fonds multilatéral du Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, a apporté son appui à 51 pays d'Afrique pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs de mise en conformité avec le Protocole. Outre les réunions des réseaux régionaux et sous-régionaux des comités nationaux pour l'ozone, le PNUE a également aidé les pays par des mécanismes novateurs de renforcement des capacités tels que coopération Sud-Sud, dialogues thématiques et participation d'organisations non gouvernementales à l'élimination progressive du bromure de méthyle. Le travail réalisé par les réseaux anglophones et lusophones dans les sous-régions a eu pour résultat une amélioration rapide de la présentation des données et de l'élaboration des politiques.

## **H. Appui à la préparation de la réunion internationale d'examen du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement**

26. En 2003, le PNUE et le Ministère de l'environnement de Maurice ont signé un mémorandum d'accord visant à donner aux fonctionnaires du ministère une meilleure connaissance des principaux problèmes environnementaux auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement et à appuyer des activités de vulgarisation relatives à la préparation, aux niveaux régional, interrégional et international, de la réunion internationale d'examen du programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, prévue du 10 au 14 janvier 2005. Le PNUE a également organisé un atelier de renforcement des capacités pour la région Atlantique, océan indien, mers Méditerranée et de Chine du Sud, en novembre 2004 à Maurice. Cet atelier avait pour but de renforcer les capacités de négociation des délégués de cette région.

27. A la demande de Sao Tomé-et-Principe, le PNUE a fourni une assistance technique et financière pour aider à la préparation d'un rapport d'évaluation nationale pour la réunion d'examen de Maurice, rapport qui a reçu l'aval du Conseil des Ministres en juillet 2004. Le PNUE a également signé un Protocole d'accord avec le Ministère de l'environnement des Seychelles pour aider à la préparation des rapports d'évaluation nationaux des Comores, des Seychelles et de Maurice. Le PNUE a préparé la mise à jour de l'avenir de l'environnement des petits Etats insulaires en développement des océans Atlantique et Indien pour 1999 qui sera présenté à l'occasion du prochain examen des dix ans d'application du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement.<sup>2</sup>

## **I. Activités sectorielles et inter-sectorielles spécifiques en Afrique**

### **1. Commerce et environnement**

28. Des projets de pays sur la libéralisation des échanges dans le secteur agricole et l'environnement ont été lancés en Côte d'Ivoire, au Nigeria et au Sénégal afin de déterminer les principales difficultés concernant la culture et le commerce du riz. Deux projets sur la mise en oeuvre des mesures politiques destinées à promouvoir la gestion durable des pêches sont en cours de réalisation en Ouganda et au Sénégal. Des projets nationaux ont été lancés au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie au titre d'une initiative du PNUE pour le renforcement des capacités en matière d'évaluation et de planification intégrées du développement durable. Cette initiative vise à améliorer les capacités en procédant à l'évaluation et à la planification intégrées du développement durable axé plus particulièrement sur l'agriculture, l'allègement de la pauvreté, la gestion de l'environnement et la promotion du commerce durable.

29. De plus, le PNUE, avec la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, a réuni un groupe spécial de renforcement des capacités sur le commerce, l'environnement et le développement, un atelier de formation sur l'évaluation intégrée pour les pays d'Afrique les 19 et 20 juillet 2004, au siège du PNUE, à Nairobi. Il s'adressait aux institutions de recherche et de formation africaines en mesure d'en former d'autres à l'avenir ou de commencer des évaluations intégrées en coopération avec leurs gouvernements.

30. Le PNUE a réuni et soutenu un atelier de formation des formateurs pour l'Afrique francophone sur la base de son manuel de formation en évaluation de l'impact environnemental. Tenu à Tunis du 22 au 26 septembre, l'atelier s'adressait à des participants de l'Algérie, du Burkina Faso, du Cameroun, du Tchad, de la Guinée Bissau, du Mali, du Maroc, du Sénégal et de la Tunisie.

31. Le PNUE a organisé un colloque sous-régional de renforcement des capacités sur des problèmes concernant le commerce et l'environnement particulièrement pertinents dans le contexte des programmes de développement des pays africains lusophones. Outre le fait qu'il a permis de sensibiliser les participants et leurs pays et d'améliorer leurs capacités, ce colloque a servi de tribune pour discuter les problèmes nationaux de commerce et d'environnement dans le contexte régional et international.

### **2. Production plus propre et consommation durable**

32. La Table ronde africaine sur la production et la consommation durables a été mise en place comme une institution régionale de coordination dont le siège devait être à Dar es-Salaam, République-Unie de Tanzanie. La troisième réunion de cette table ronde a eu lieu les 17 et 18 mai 2004 à Casablanca, Maroc.

33. La première réunion d'experts africains sur le plan-cadre de 10 ans pour la production et la consommation durables s'est tenue les 19 et 20 mai 2004 à Casablanca, Maroc. Les participants à cette réunion ont recensé les priorités principales pour la promotion de la production et de la consommation durables en Afrique dans les domaines de l'eau, de l'énergie, de l'environnement urbain et de la réduction de la pauvreté, et ils ont adopté la déclaration de Casablanca sur la production et la consommation durables qui a ensuite été avalisée par la dixième session ordinaire de la CMAE.

<sup>2</sup> D'autres informations sur les activités du PNUE relatives à la réunion sur les petits Etats insulaires en développement et au Programme d'action de la Barbade figurent dans le document UNEP/GC.23/3/Add.6.

34. Le PNUE a continué à apporter son appui à la mise en oeuvre de la Déclaration de Dakar sur l'élimination progressive de l'essence au plomb en Afrique et il a poursuivi plus intensément ses activités de suivi dans les domaines de l'amélioration de la qualité de l'air dans des villes africaines sélectionnées. Dans ce contexte, une conférence a été organisée pour examiner les progrès réalisés au cours des deux dernières années en ce qui concerne l'élimination progressive de l'essence au plomb en Afrique subsaharienne. Les participants à cette conférence ont adopté des décisions sur l'élimination progressive de l'essence au plomb que la CMAE a ensuite faites siennes à sa dixième session ordinaire.

### **3. Droit de l'environnement**

35. Le Partenariat pour le développement du droit et des institutions environnementales en Afrique (PADELIA), dans sa deuxième phase, appuie 13 pays de trois sous-régions du continent, soit l'Afrique orientale avec le Kenya, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie, le Sahel, avec le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal et la sous-région de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) avec le Botswana, le Lesotho, le Malawi, le Swaziland, le Mozambique et Sao Tomé-et-Principe. Ces 13 pays ont déjà recensé les problèmes prioritaires qui exigent une intervention juridique et ils ont préparé des programmes d'activités pour la période 2003–2005. Dans les régions du Sahel et de la SADC, les pays se concentrent sur le droit de l'environnement transfrontalier, le renforcement des capacités institutionnelles sur ces questions et la gestion des forêts. Les pays d'Afrique orientale ont, pour leur part, commencé à élaborer un protocole pour la gestion de l'environnement et, outre le droit de l'environnement transfrontalier, ils se concentrent aussi sur les questions de renforcement des capacités institutionnelles. Le Mozambique et Sao Tomé-et-Principe sont en train d'élaborer leur propre droit interne.

36. Les autres activités entreprises dans les pays concernés par le projet comprennent la formation et la sensibilisation des parties prenantes, notamment les juges, les magistrats, les juristes, etc. et elles se concentrent sur des sujets spécifiques liés au droit de l'environnement.

### **4. Efforts à l'issue de conflits, notamment étude sur le Libéria**

37. Le PNUE se fonde sur l'expérience en matière d'évaluation environnementale à l'issue de conflits qu'il a acquise dans d'autres parties du monde pour aider les pays africains se trouvant dans de telles situations. Dans ce contexte, une mission d'évaluation des besoins à l'issue d'un conflit a été réalisée au Libéria et elle a débouché sur la publication d'une étude sur l'environnement dans ce pays. Dans la Région des Grands lacs, le PNUE a organisé une réunion des parties concernées en coopération avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour cette région, afin de permettre aux experts de la région de recenser et d'examiner les principaux problèmes environnementaux liés à la paix et à la sécurité, à la démocratie et à la bonne gouvernance, au développement économique et à l'intégration régionale et aux questions humanitaires et sociales qui devraient figurer à l'ordre du jour de la Conférence internationale sur la situation dans la région des Grands lacs.

### **5. Gestion intégrée des ressources en eau**

38. Dans le cadre de l'appui qu'il apporte au secteur de l'eau, le PNUE a lancé un projet pilote sur la gestion des systèmes d'adduction d'eau dans les villes. La troisième phase de ce projet a débuté avec pour objectif d'améliorer la qualité de l'eau et l'environnement dans le Nairobi River Basin. Une collaboration interinstitutions des Nations Unies a été établie pour élaborer un programme conjoint avec la participation des diverses parties prenantes au processus de réhabilitation. Le PNUE a pris la direction de ce processus auquel participaient le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT). Cinq services gouvernementaux y participent aussi, notamment le Conseil municipal de Nairobi et l'Association du district commercial central de Nairobi, ainsi que des organisations de la société civile.

39. La Nairobi Dam Trust Initiative, une activité spéciale du Programme, est gérée par les Amis du barrage de Nairobi (FoNDa) depuis mars 2003. Le contrat relatif au Nairobi Dam Trust a été publié en septembre 2004 et les membres du Fonds définissent actuellement la façon de procéder pour la réhabilitation physique du barrage.

40. Reconnaissant l'urgence de la question de la vulnérabilité qui touche les moyens de subsistance des peuples africains et leur environnement, le PNUE et le Système pour l'analyse, la recherche et l'information sur les changements climatiques (START) a commencé une étude, en février 2003, sur la vulnérabilité des ressources en eau au changement climatique en Afrique. Pour lancer cette évaluation de la région, une évaluation rapide a été réalisée. Dans ce contexte, quatre groupes régionaux de chercheurs se sont penchés sur les problèmes de vulnérabilité de leurs régions respectives (Afrique australe, orientale, occidentale et Afrique du Nord) en procédant à des évaluations de fleuves, lacs et bassins hydrographiques sélectionnés sur la base de critères naturels (physiographiques), anthropogéniques (sociaux et économiques) et de gestion. Cette rapide évaluation a clairement montré que les ressources de l'Afrique en eau sont maintenant menacées et qu'elles le seront encore davantage dans le proche avenir.

41. Un atelier pour des spécialistes africains a eu lieu du 27 au 29 septembre 2004 à Nairobi pour évaluer les résultats préliminaires et convenir des modalités de la suite d'une évaluation complète de la vulnérabilité des bassins hydrographiques des fleuves et lacs africains.

42. L'appui à la gestion transfrontalière des bassins fluviaux a été renforcé dans le contexte de la Conférence ministérielle africaine sur l'eau (AMCOW) par le soutien technique apporté à l'Initiative du Bassin du Nil et par les activités du PNUE et du FEM dans la région dans le cadre du projet de gestion du Fouta-Djalon et d'un projet sur la gestion intégrée des écosystèmes des bassins versants réalisé en partage par le Nigeria et le Niger.

## 6. Méthode de gestion des terres arides fondée sur les écosystèmes

43. Le PNUE a préparé un projet portant sur trois ans visant à renforcer les capacités nationales et locales pour élaborer des politiques environnementales pour la gestion durable des écosystèmes des parcs (systèmes intégrés cultures-forêts-élevage) des basses terres semi-arides d'Afrique occidentale. Ce projet est réalisé en partenariat avec le Centre mondial d'agroforesterie, l'Université du Centre pour la politique environnementale de la Floride et les Gouvernements du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Sénégal. Le PNUE prévoit d'étendre l'application de ces méthodes à des projets dans d'autres régions d'Afrique afin de promouvoir la gestion durable des terres dans le contexte intégral des politiques, stratégies et plans de développement nationaux.

## 7. Projet pour la survie des grands singes

44. Le Partenariat pour le Projet pour la survie des grands singes (GRASP) a été très actif en Afrique au cours des deux dernières années et il a aidé le Cameroun, le Congo, la Guinée et le Rwanda à élaborer leurs plans nationaux pour la survie des grands singes; il a aussi procédé à de premières consultations au Libéria, au Mali et au Nigeria. En mai 2003, le PNUE a supervisé le rapatriement au Cameroun, leur pays d'origine, de deux gorilles confisqués au Nigeria, ce qui témoigne de l'importance que les deux pays attachent à leur faune sauvage.

45. En novembre 2003, 15 des 21 Etats africains de l'aire de répartition (y compris certains qui souffrent des conséquences de la guerre civile) ont assisté à une réunion préparatoire d'experts sur les grands singes et le GRASP au siège de l'UNESCO à Paris. Cette réunion a suscité une forte activité des médias en faveur des grands singes et des communautés humaines qui sont tributaires des mêmes ressources forestières. Les participants à cette réunion ont adopté une stratégie mondiale amendée de protection des grands singes et un programme d'activités quinquennal pour le GRASP. Ces documents seront tous officialisés et formellement adoptés par une réunion intergouvernementale générale prévue pour le milieu de 2005. La République démocratique du Congo a offert de l'accueillir.

## II. La pauvreté et l'environnement en Afrique

46. La présente section a été préparée conformément à la décision 22/10 prise par le Conseil d'administration le 7 février 2003.

47. Se fondant sur la décision 22/10, le PNUE a élaboré un projet portant sur quatre ans en vue d'accroître les capacités des pays d'Afrique à intégrer des considérations relatives aux écosystèmes et à l'environnement dans leurs plans de développement, y compris dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté, créant ainsi un cadre favorable à son éradication. Ce projet a été lancé au Kenya, au Mozambique, au Rwanda, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie en 2004, et il le sera au Mali et en Mauritanie au début de 2005. Le projet a été élaboré en étroite coopération avec les parties concernées de tous les pays.

48. Des ateliers régionaux ainsi qu'un atelier national ont été organisés pour examiner les éléments et les activités relatifs à la phase de mise en oeuvre du projet. D'autres ateliers nationaux seront réunis afin d'attirer explicitement l'attention sur l'importance de la relation pauvreté-environnement et d'offrir un forum de discussion pour concevoir des activités et des sous-projets répondant à la nécessité de tenir compte de cette relation. Ceci permettra d'établir des programmes d'activités spécifiques pour chaque pays et garantira l'enracinement de leur réalisation dans leurs priorités respectives.

49. Dans ses activités concernant la pauvreté et l'environnement, le PNUE collabore étroitement avec d'autres initiatives dans ces domaines telles que l'Initiative du PNUD sur la pauvreté et l'environnement, en particulier au Kenya et en République-Unie de Tanzanie (et, ce faisant, il a développé un partenariat mondial sur la pauvreté et l'environnement avec le PNUD). Au niveau national, le PNUE collaborera avec les bureaux du PNUD dans les pays ainsi qu'avec la Banque mondiale dans le cadre des stratégies d'évaluation de pays qu'elle met en place et du dégagement de crédits pour la réduction de la pauvreté.

### **III. Rôle du PNUE pour renforcer les activités et la coopération régionales dans la région de l'Organisation de coopération économique<sup>3</sup>**

50. La présente section a été préparée conformément à la décision 22/14 du 7 février 2003 du Conseil d'administration.

51. Un protocole d'accord a été signé le 18 août 2004 entre le PNUE et l'Organisation de coopération économique (OCE). Ce protocole s'inspire d'un programme d'action sur l'environnement adopté par les pays membres de l'OCE (Afghanistan, Azerbaïdjan, République islamique d'Iran, Kazakhstan, République kirghize, Pakistan, Tadjikistan, Turquie, Turkménistan et Ouzbékistan), ainsi que du programme d'action régional pour l'environnement de l'Asie centrale, mais il cite spécifiquement les services et ressources d'énergie renouvelable, le renforcement des capacités en droit de l'environnement, l'éducation, l'écotourisme et les services d'évaluation environnementale.

#### **A. Améliorer les services et ressources d'énergies renouvelables et respectueuses de l'environnement**

52. Le PNUE recherche des ressources extérieures pour entreprendre les activités suivantes:

- a) Intégrer les programmes du secteur énergétique dans les stratégies globales de développement durable;
- b) Fournir un appui pour mettre en oeuvre des stratégies énergétiques durables;
- c) Renforcer les capacités locales pour évaluer et sélectionner des technologies respectueuses de l'environnement.

#### **B. Services de renforcement des capacités en droit de l'environnement, en éducation environnementale et en écotourisme**

53. Le PNUE a déjà entrepris une série d'activités de renforcement des capacités dans les domaines du droit de l'environnement, de l'éducation environnementale et de l'écotourisme, notamment le premier d'une série d'ateliers sur les accords multilatéraux sur l'environnement portant sur la diversité biologique et les ressources naturelles qu'il a organisé avec la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ainsi que d'autres ateliers sur les politiques environnementales et le droit de l'environnement. Le PNUE a également fourni des services consultatifs à quelques pays dans le domaine du droit de l'environnement et, entre autres activités, il a procédé à un examen du projet de législation de l'Afghanistan sur la protection de l'environnement.

54. Dans le domaine de l'éducation environnementale, le PNUE a aidé plusieurs pays membres de l'OCE à participer aux premiers cours qu'il a offerts à l'intention des dirigeants sur l'environnement et le développement durable à l'Institut Tongji de l'environnement pour le développement durable, situé à Shanghai, Chine.

<sup>3</sup> Le document UNEP/GC.23/INF/24 donne des renseignements sur les activités entreprises par le PNUE dans le cadre de projets du FEM

### **C. Appui aux services d'évaluation environnementale**

55. En Asie centrale (Kazakhstan, République Kirghize, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan), le PNUE apporte son appui à l'évaluation environnementale intégrée au Tadjikistan et au Turkménistan et un accord est sur le point de se conclure avec la République Kirghize pour réaliser des activités dans cette région. En outre, un protocole d'accord relatif à un programme sous-régional d'évaluation environnementale intégrée vient d'être mis au point.

### **D. Autres activités non spécifiquement énumérées dans le cadre des trois domaines principaux relevant du Protocole d'accord avec l'OCE**

56. La Convention-cadre pour la protection du milieu marin de la mer Caspienne, adoptée et signée à Téhéran en novembre 2003, est devenu le premier accord n'ayant jamais existé entre les cinq États du littoral de la Caspienne. (Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter au chapitre IV, section B, ci-après).

57. En août 2004, l'équipe du Programme d'assistance pour le respect du PNUE basée au Bureau régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique a organisé, à Téhéran, des consultations tripartites auxquelles le secrétariat de l'OCE a également participé. Un certain nombre de recommandations ont été faites sur les activités spécifiques auxquelles participera le secrétariat de l'OCE:

a) Mise en place d'un échange systématique d'informations entre les autorités douanières et les comités nationaux pour l'ozone d'Afghanistan, de la République islamique d'Iran et du Pakistan en consultation et en coopération avec l'OCE et le Bureau régional de liaison chargé du renseignement pour l'Asie et le Pacifique (RILO) faisant intervenir les points de contact du Bureau dans les trois pays;

b) Extension des activités de renforcement des capacités sur les questions relatives à l'ozone dans le cadre d'une coopération trilatérale avec les autres pays membres de l'OCE en coopération avec le secrétariat de l'Organisation;

c) Développement, établissement et exploitation d'une banque de données douanières de l'OCE par l'Afghanistan, la République islamique d'Iran et le Pakistan, le Bureau régional de liaison et d'information et le PNUE.

58. La mise en oeuvre de la deuxième phase du programme d'action régional pour l'environnement de l'Asie centrale pour l'exercice biennal 2004–2006 a été approuvée par la réunion ministérielle qui s'est tenue, en novembre 2004, à Ashgabad. A cette même réunion, les Ministres de l'environnement de la sous-région ont confirmé à nouveau la nécessité d'une convention sur le développement durable. Le PNUE a répondu à cette requête et apporte son assistance technique à l'appui de cette initiative.

59. Le PNUE a lancé un projet sur l'élaboration de stratégies et de programmes d'action nationaux sur le développement durable. De même, des protocoles d'accord ont été conclus avec le Tadjikistan et la République Kirghize pour la formulation de stratégies nationales de développement durable. Des ateliers nationaux pour lancer la mise en oeuvre de ces protocoles ont déjà eu lieu.

60. Les pays d'Asie centrale ont reçu une formation et une assistance technique sous d'autres formes pour renforcer leurs capacités de mise en oeuvre des principaux accords mondiaux et régionaux sur l'environnement.

61. En consultation avec les pays d'Asie centrale, l'Initiative du PNUE, du PNUD et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sur la sécurité et l'environnement en Europe a recensé un certain nombre de problèmes environnementaux présentant des risques potentiels pour la sécurité. Pour aider les pays à faire face à ces problèmes, un programme de travail a été mis au point, axé en premier lieu sur l'amélioration du contrôle et de l'évaluation des risques liés à l'activité industrielle et aux déchets dangereux dans la vallée de Ferghana.

62. Quelques-uns des pays d'Asie centrale tels que le Kazakhstan et la République Kirghize ont demandé que des informations soient échangées avec des pays producteurs, tels que la Chine et l'Inde, sur l'importation et l'exportation de substances qui appauvrissent la couche d'ozone en consultation avec le réseau d'Europe orientale d'OzonAction pour assurer la coordination.

63. Le PNUE aide à renforcer la base institutionnelle du Centre régional pour la montagne Kirghize-Tadjik en développant sa capacité de collecte, d'analyse et de gestion et en lui fournissant des informations scientifiquement crédibles sur l'environnement ainsi que des indicateurs sur les écosystèmes montagneux en vue de l'élaboration de politiques aux niveaux national, sous-régional et régional. De plus, le PNUE aide à renforcer la capacité du système d'information géographique du Centre régional pour la montagne. La République Kirghize et le Tadjikistan ont pris contact avec d'autres pays d'Asie centrale pour leur proposer d'étendre les activités du Centre et de le réorganiser en un centre régional pour la montagne pour l'Asie centrale.

64. L'Afghanistan a ratifié le Protocole de Montréal et ses amendements le 17 juin 2004, devenant ainsi la 188ème Partie à ce Protocole. A sa quarante-troisième réunion, le Comité exécutif du Fonds multilatéral a approuvé une aide financière pour créer le Comité de l'Afghanistan pour l'ozone et pour l'aider à préparer son programme national et son plan de gestion des réfrigérants. Des représentants des douanes et des services environnementaux du pays ont assisté aux consultations tripartites sur le commerce des substances qui appauvrissent la couche d'ozone à Téhéran, les 17 et 18 août 2004. Le PNUE a préparé un document sur l'aide d'urgence fournie aux nouveaux Etats parties, dont l'Afghanistan.

65. Les activités réalisées par l'Unité du PNUE pour l'évaluation de la situation à l'issue d'un conflit, dans le cadre d'un projet de renforcement des capacités institutionnelles environnementales comprennent entre autres :

- a) La mise en place d'un secrétariat pour le Groupe consultatif sur l'environnement du gouvernement de transition de l'Afghanistan, l'achèvement de la formation initiale concernant le droit de l'environnement, l'évaluation environnementale intégrée et les accords multilatéraux sur l'environnement;
- b) Le recensement des besoins les plus pressants de l'Afghanistan jusqu'en 2015;
- c) L'organisation de deux ateliers en partenariat avec la Banque asiatique de développement sur la structuration de l'administration pour l'environnement.

## IV. Progrès réalisés dans d'autres régions

### A. Asie et Pacifique<sup>4</sup>

66. Le PNUE a continué d'apporter son appui aux forums intergouvernementaux de la sous-région, Association des pays de l'Asie du sud-est (ANASE), Programme de coopération sur l'environnement pour le Sud de l'Asie, Association sud-asiatique pour la coopération régionale, Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement, Programme sous-régional du Nord-Est de l'Asie pour la coopération environnementale, Commission inter-états pour le développement durable, Asie centrale, réunion tripartite des Ministres de l'environnement de Chine, du Japon et de la République de Corée ainsi qu'à l'Organisation pour la coopération économique (OCE) (voir les détails à la section III). Le PNUE assure également le secrétariat du Dialogue des politiques environnementales sous-régionales qui réunit les cinq présidents de ces organismes sous-régionaux et cinq personnalités éminentes représentant la société civile. L'appui à apporter à la prochaine Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement, qui devrait avoir lieu en 2005 en République de Corée, est également examiné et coordonné avec la CESAP.

67. Le PNUE a entrepris des activités de renforcement des capacités pour le traitement, la modélisation et l'analyse de données destinées à étayer les évaluations et rapports des pays sur la situation de l'environnement. De tels rapports ont été préparés pour le Bangladesh, le Bhoutan, la République démocratique et populaire de Corée, l'Inde, la République démocratique et populaire Lao, les Maldives, le Népal, le Pakistan, le Sri Lanka et le Vietnam. Des rapports sur les villes ont été préparés pour Dhaka et Bangkok ainsi qu'une version pour la jeunesse intitulée « Les enfants de la mousson », rédigée par les membres des organisations de jeunes qui constituent le Réseau pour l'environnement des jeunes du sud de l'Asie.

<sup>4</sup> Le document UNEP/GC.23/3/Add.6 donne des informations sur les activités du PNUE concernant les petits Etats insulaires en développement de cette région

68. Le PNUE a soutenu la préparation de documents de travail sur des questions prioritaires, il a aidé à définir les priorités et il a renforcé sa collaboration sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Le PNUE a également apporté son concours pour la phase II de la mise en oeuvre de la Déclaration de Malé sur le contrôle et la prévention de la pollution de l'air et ses effets transfrontaliers probables pour le Sud asiatique afin d'utiliser le savoir-faire et de mettre en place les installations de surveillance. Le PNUE a aussi aidé 36 pays d'Asie à élaborer des cadres nationaux de sécurité biologique en utilisant une méthode nationale qui leur permettra de se conformer aux dispositions concernant la sécurité biologique du Protocole de Carthagène à la Convention sur la diversité biologique.

69. Le PNUE a notamment apporté son appui à la conclusion de l'Accord de l'ANASE sur la pollution transfrontalière due à la brume, à la mise en oeuvre de la stratégie d'action pour la formation et l'éducation environnementales dans la région du Pacifique, à la préparation du rapport sur l'état de l'environnement en Asie du Sud et à un projet régional sur les tempêtes de poussière et de sable. Veuillez vous reporter au chapitre III pour les détails relatifs aux activités du PNUE en Asie centrale. Le Programme collabore également avec le secrétariat de l'ANASE et les gouvernements de la sous-région pour mettre au point un projet intégré pour les déchets portant sur plusieurs années.

70. Le PNUE a également renforcé les capacités pour développer des projets sous les auspices du Mécanisme de développement propre du Protocole de Kyoto afin de permettre à l'industrie de recenser et d'utiliser les possibilités d'amélioration de l'efficacité énergétique. Le PNUE a soutenu le Pacte mondial et l'Initiative mondiale sur les rapports de performance visant à promouvoir une plus grande transparence et la bonne gouvernance des sociétés. Le PNUE a organisé des consultations régionales avec des associations industrielles en vue d'élaborer des stratégies nationales sur la façon de soutenir le développement durable. Il réalise un projet visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'origine industrielle dans la région Asie-Pacifique. Ce projet de trois ans est mis en oeuvre au Bangladesh, en Chine, en Inde, en Indonésie, en Mongolie, aux Philippines, au Sri Lanka, en Thaïlande et au Vietnam. Il porte sur le renforcement des capacités des institutions et du secteur industriel des pays, les évaluations énergétiques dans les usines participantes pour déterminer et appliquer des solutions de réduction de l'utilisation d'énergie et un examen des politiques nationales et des autres facteurs susceptibles d'influencer l'industrie et de l'amener à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

71. Le PNUE a lancé un projet de renforcement des capacités pour la mise en oeuvre des lignes directrices des Nations Unies relatives à la protection des consommateurs dans 6 pays européens et 12 pays d'Asie. Il a également appuyé la mise en oeuvre d'un cadre sur la consommation et la production durables d'une durée de dix ans en contribuant à l'organisation de consultations régionales en Indonésie et en République de Corée et en aidant le Comité de la CESAP sur la mondialisation à inclure en priorité la consommation et la production durables dans son programme d'activités.

72. Le PNUE a élaboré, pour la région, un programme sur l'environnement urbain. Parmi les activités réalisées on peut citer un appui pour améliorer la qualité de l'air dans les villes et une construction respectueuse de l'environnement.

73. En 2003–2004, le PNUE a négocié les accords de pays hôtes pour le Comité régional de coordination du Programme d'action du Pacifique nord-ouest (NOWPAP – Chine, Japon, Fédération de Russie, République de Corée). Les bureaux de ce Comité ont été inaugurés dans les deux pays hôtes, à Toyama, au Japon et à Busan en République de Corée, les 1 et 2 novembre 2004, respectivement. La cérémonie de signature d'un Protocole d'accord sur la coopération régionale concernant la préparation et l'intervention en cas de déversements de pétrole dans le milieu marin de la région du Pacifique nord-ouest assorti d'un plan régional de mesures d'urgence ainsi que la neuvième réunion intergouvernementale du Programme d'action du Pacifique nord-ouest ont eu lieu à Busan, le 2 et du 3 au 5 novembre 2004, respectivement.

## B. Europe

74. Le sixième Programme d'action sur l'environnement de l'Union européenne, la Déclaration ministérielle adoptée par la cinquième Conférence européenne de l'environnement, à Kiev, une stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale, adoptée à la Conférence de Kiev et plusieurs autres stratégies et déclarations ministérielles ont donné de nouvelles orientations politiques importantes à la coopération de la région en matière d'environnement. Le PNUE y a participé activement et il a été présent aux principaux dialogues politiques de la Commission économique pour l'Europe. Les Bureaux du PNUE à Bruxelles et Moscou ont joué un rôle capital dans les dialogues avec l'Union européenne et la Fédération de Russie. Le Bureau de Bruxelles a joué un rôle important dans la préparation et la conclusion d'un Protocole d'accord entre le PNUE et la Commission européenne tandis que celui de Moscou a été l'intermédiaire dans les négociations des protocoles d'accord sur la collaboration entre le PNUE et la Fédération de Russie.

75. Le PNUE a collaboré avec des gouvernements, des centres spécialisés et d'autres partenaires de la région à toute une gamme d'activités d'évaluations environnementales. Un rapport sur l'avenir de l'environnement a été préparé et publié pour le Caucase de même qu'un atlas des eaux douces en Europe. Les centres européens de la base de données d'informations du PNUE sur les ressources mondiales (GRID) ont aidé les pays d'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale à renforcer leurs capacités d'évaluation environnementale intégrée et les méthodes et outils y relatifs. Un volume du Rapport sur l'avenir de l'environnement pour la région des Carpates est en cours de préparation.

76. Le PNUE a continué, par l'intermédiaire de son Unité d'évaluation de la situation à l'issue d'un conflit à mettre en oeuvre, en Serbie et au Monténégro, un programme visant à réduire les risques pour l'environnement du conflit au Kosovo à quatre endroits identifiés comme des points chauds (Bor, Kragujevac, Novi Sad et Pancevo).

77. Dans le domaine du droit et des conventions sur l'environnement, avec l'aide du PNUE et de l'Italie, d'autres pays alpins et de donateurs, la République tchèque, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, la Serbie et le Monténégro et l'Ukraine ont conclu et signé, lors de la Conférence de Kiev, la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates. Avec l'appui de l'Autriche, de la Suisse et d'autres, un secrétariat provisoire a été établi à Vienne et la première réunion des pays signataires, qui doit se tenir en Roumanie, est en cours de préparation.

78. Avec l'aide du PNUE et le soutien du FEM et du PNUD, l'Azerbaïdjan, la République islamique d'Iran, le Kazakhstan, la Fédération de Russie et le Turkménistan ont conclu et signé, en novembre 2003, à Téhéran, la Convention-cadre sur la protection du milieu marin de la mer Caspienne. Le Turkménistan a été le premier pays à la ratifier et les représentants des pays signataires ont décidé d'accélérer la préparation des protocoles sur la biodiversité, les sources de pollution d'origine terrestre et l'évaluation de leur incidence sur l'environnement dans un contexte transfrontalier. Le Protocole sur la coopération pour lutter contre la pollution en cas de crises, déjà négocié, sera soumis à la première Conférence des Parties et ouvert à la signature.

79. Le PNUE contribue activement à l'élaboration de la stratégie de l'Union européenne en matière de protection et de conservation du milieu marin et il participe à son forum de consultations interorganisations et à ses quatre groupes de travail.

80. Le PNUE a facilité la révision du Protocole sur la protection du milieu marin de la mer Noire contre la pollution d'origine terrestre jusqu'à la Convention sur la protection de la mer Noire contre la pollution et la préparation d'un programme d'activités pour améliorer ce protocole en prenant en considération les objectifs du Programme mondial d'action pour la protection du milieu marin contre les activités d'origine terrestre.

81. Avec l'aide du PNUE et du Conseil de l'Europe, le Conseil pour la stratégie paneuropéenne sur la diversité et le paysage biologiques a préparé une résolution sur la biodiversité définissant les sept objectifs devant permettre d'atteindre celui de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique qui est de mettre un terme à la perte de diversité biologique d'ici à 2010; cette résolution a été adoptée par les participants à la Conférence de Kiev sur l'environnement pour l'Europe. Des programmes d'action ont été préparés pour catalyser et appuyer la réalisation de ces objectifs et le Service de la biodiversité dirigé par le PNUE, l'UICN, le Centre européen pour la conservation de la nature et le Centre régional pour l'environnement d'Europe centrale et orientale a été réaménagé pour aider les pays à économies en transition dans les efforts qu'ils déploient à cette fin.

82. Dans le cadre de l'Initiative PNUE/OSCE/PNUD sur l'environnement et la sécurité en Europe, des évaluations des problèmes environnementaux en Asie centrale et en Europe du Sud-Est qui présentent des risques sécuritaires ont été présentées à la cinquième Conférence sur l'environnement en Europe, tenue à Kiev, en mai 2003. Des programmes d'activités pour traiter ces problèmes ont été mis sur pied et l'OTAN a été accueilli à titre de membre associé de l'Initiative. Une évaluation des problèmes environnementaux susceptibles de poser des risques pour l'environnement dans la région sud du Caucase a été présentée à la Conférence de Kiev+1, à Tbilisi, en octobre 2004.

83. Le projet du PNUE, Opportunités de consommation durable pour l'Europe, fait partie de ses activités mondiales de vulgarisation, de dialogue et de renforcement des capacités. Des ateliers ont été organisés dans plusieurs pays avec la participation de ministères des gouvernements, du secteur des affaires, de scientifiques, d'organisations non gouvernementales et autres. Ils ont débouché sur des alliances, des réseaux et des programmes d'action au niveau national et, dans certains pays, des recommandations aux gouvernements et des mesures de suivi. Le PNUE collabore aussi avec la Commission européenne à la préparation d'une conférence paneuropéenne de partenaires multiples sur la consommation durable, prévue pour la fin de 2004.

84. Le secteur non gouvernemental a été un partenaire important du PNUE en Europe. Le PNUE atteint un éventail, large et diversifié, de groupes tels qu'organisations non gouvernementales nationales et organisations de la base, groupements de jeunes, d'enfants et de femmes, autorités locales, associations de commerçants et de consommateurs, industrie et secteur privé. C'est ainsi que le PNUE a entrepris un certain nombre d'activités de vulgarisation à l'intention des jeunes, notamment sensibilisation, renforcement des capacités, échange d'informations et facilitation de la participation des jeunes aux mécanismes décisionnels. Il a organisé les conférences internationales de Tunza pour les jeunes et les enfants à Dubna (Fédération de Russie), en août 2003.

### C. Amérique latine et Caraïbes<sup>5</sup>

85. La consolidation et le renforcement du Forum des Ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes restent l'une des priorités du PNUE. A sa quatorzième réunion, tenue à Panama City en novembre 2003, le Forum a obtenu des résultats concrets dans de nombreux domaines, notamment appui à la mise en oeuvre du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg et activités concernant les principales priorités de la région dans le cadre d'un programme bien centré fondé sur l'Initiative de l'Amérique latine et des Caraïbes pour le développement durable (ILAC).

86. Dans le domaine de l'évaluation et de l'alerte rapide, le Guatemala, El Salvador, le Nicaragua et le Panama ont terminé leurs évaluations en 2004 avec l'aide du PNUE. Des évaluations ont également été entreprises dans les Caraïbes, en Amérique centrale et dans le cône austral. Le programme urbain d'évaluation des villes GEO a connu un succès exceptionnel : sept évaluations ont été menées à bien et 16 autres sont prévues. Cette activité est entreprise en étroite collaboration avec ONU-HABITAT. Le PNUE reproduira des projets GEO villes dans d'autres régions en 2005. Le PNUE et ONU-HABITAT ont signé un accord de stratégie commune pour soutenir la gestion de l'environnement urbain et les autorités municipales et les institutions spécialisées dans les efforts qu'elles déploient pour l'améliorer. Un réseau régional des autorités responsables de l'environnement urbain des zones métropolitaines d'Amérique latine et des Caraïbes a également été constitué avec l'appui du PNUE.

87. Alors qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, toutes les évaluations mettent fortement l'accent sur le renforcement des capacités, cette composante est soulignée dans GEO pour la jeunesse dans le cadre de laquelle une série d'activités sont réalisées en utilisant le manuel de renforcement des capacités du projet. Des indicateurs de contrôle de la mise en oeuvre de l'Initiative régionale (ILAC) sont mis au point en collaboration avec le Gouvernement du Costa Rica et la participation directe de 16 pays. Ce travail a permis d'élaborer des fiches méthodologiques pour 38 indicateurs. Un site régional de données GEO, qui sera développé en 2005, appuiera le développement et l'utilisation de ces indicateurs.

<sup>5</sup> Des informations sur les activités du PNUE concernant les petits Etats insulaires en développement de cette région figurent dans le document UNEP/GC.23/3/Add.6. Des informations sur les activités du PNUE entreprises dans le cadre de projets du FEM figurent dans le document UNEP/GC.23/INF/24.

88. Dans le domaine du droit de l'environnement, le PNUE a aidé les gouvernements d'Antigua-et-Barbuda, du Chili, de la Grenade, du Pérou et de Suriname à réviser et améliorer leur législation en la matière. Il a également apporté son appui au Pérou pour mettre en oeuvre la Stratégie régionale sur la biodiversité des pays andins tropicaux. Il a aidé le Groupe des pays partageant les mêmes idées et riches en méga biodiversité à rédiger une proposition de projet du FEM sur l'accès aux ressources génétiques. De même, le PNUE a activement mis en oeuvre des programmes de sensibilisation à l'intention des juges et autres instances juridiques sur l'importance du rôle du pouvoir judiciaire tant dans les pays anglophones du *common law* des Caraïbes que dans les pays hispanophones et lusophones du droit civil.

89. Le PNUE a créé des capacités nationales pour mettre en oeuvre les accords multilatéraux sur l'environnement en établissant des liens entre les politiques économiques et environnementales, il a assuré la promotion d'instruments politiques tenant compte de l'environnement et a aidé les pays à intégrer des considérations environnementales dans les négociations commerciales. Les capacités des pays anglophones des Caraïbes ont été renforcées dans les domaines de la conformité avec les accords multilatéraux sur l'environnement et de leur application par des cours de formation, l'élaboration de lignes directrices régionales spécifiques et la préparation de contributions et d'exemples pour la révision du projet de manuel sur l'application des lignes directrices du PNUE sur ces questions. Le PNUE travaille également sur les synergies entre les conventions environnementales, en particulier dans le domaine de l'harmonisation de la présentation des rapports sur les conventions relatives à la diversité biologique en Amérique latine et dans les Caraïbes en coordination avec le Centre mondial de surveillance de la conservation.

90. Le programme du PNUE sur la technologie et l'industrie en Amérique latine et dans les Caraïbes a aidé à la production de la version espagnole du manuel sur les échanges entre jeunes et à la conception, sur sa base, d'un projet sur la consommation durable au Mexique ainsi qu'à sa mise en oeuvre. Le PNUE a aussi organisé des cours sur la production durable et plus propre à l'intention des centres nationaux de production plus propre au Brésil, au Costa Rica, au Salvador, au Guatemala et au Mexique.

91. Le Programme du PNUE d'assistance pour le respect destiné à la région a continué à aider les pays à développer leurs capacités pour qu'ils se conforment durablement aux dispositions du Protocole de Montréal. Les activités récentes comprennent des projets sur le renforcement des institutions, la gestion des réfrigérants, l'organisation de réunions des réseaux régionaux de responsables de l'ozone ainsi que l'élaboration d'une stratégie sur le respect des obligations concernant le bromure de méthyle et un atelier sur les alternatives aux substances chimiques.

92. Le PNUE a apporté son appui technique à des initiatives de tourisme durable, notamment la Déclaration des Galapagos sur le tourisme durable, résultat de la réunion interministérielle ibéro-américaine sur le tourisme et l'environnement. Il a également soutenu la réactivation du réseau latino-américain des parcs nationaux et des zones protégées de faune et de flore sauvages ainsi que les activités de la Commission pour l'environnement et le développement de l'Amérique centrale, dans le corridor biologique méso-américain.

93. Le PNUE s'est également concentré sur la santé et l'évaluation environnementale en Amérique latine et dans les Caraïbes, activité entreprise en collaboration avec l'Organisation panaméricaine de la santé, pour donner suite aux recommandations des Ministres de la santé et de l'environnement des Amériques.

94. Dans l'accomplissement de ses activités, le PNUE encourage la participation de la société civile aux principaux processus politiques de la région liés à l'environnement. Ces activités permettent d'atteindre des parlementaires par un programme s'adressant à plusieurs pays de la région et une assistance technique au Parlement latino-américain dont le PNUE assure le secrétariat technique de sa commission sur l'environnement. Par ailleurs, le PNUE a activement favorisé la sensibilisation par des actions importantes telles que le bulletin hebdomadaire Tierramérica dans 27 journaux de la région, le rapport quotidien sur les nouvelles concernant l'environnement, le bulletin mensuel Nouvelles du PNUE, le projet de vidéothèque dans 10 pays et le programme éditorial du réseau régional de formation environnementale.

## **D. Amérique du Nord**

95. En Amérique du Nord, le PNUE s'est concentré sur l'établissement de partenariats avec les organisations de la société civile d'une part et avec le secteur privé de l'autre.

96. Le PNUE a contribué à l'élaboration d'un accord de coopération avec le Fonds mondial pour le Bureau de politique macro-économique de la nature (WWF-MPO) situé à Washington D.C, en vertu duquel les deux organisations collaboreront avec d'autres partenaires, dont l'Institut international pour le développement durable de Winnipeg dans le Manitoba (IISD), à un projet visant à intégrer les questions environnementales dans les stratégies et politiques de réduction de la pauvreté dans sept pays d'Afrique.
97. Dans le domaine de l'éducation environnementale, le PNUE contribue à la conclusion d'accords potentiels avec plusieurs organisations de la société civile telles que l'Institut Stevens (New Jersey), l'Initiative mondiale de télé-éducation communautaire du Programme John C. Ford (GEI, Texas) et le projet WET (Education pour l'eau à l'intention des enseignants, Montana).
98. Le PNUE a assuré la promotion de l'Initiative Global Reporting (GRI) en collaboration avec l'organisation non gouvernementale University Leaders for a Sustainable Future et plusieurs universités des Etats-Unis en intégrant le système de l'Initiative dans un partenariat universitaire international étendu, annoncé au Sommet de Johannesburg et conçu pour encourager le développement de la gestion durable des universités.
99. Le PNUE a contribué au Rapport sur la situation dans le monde en 2004 de l'Institut Worldwatch – Cible spéciale : la société de consommation, sur les thèmes suivants : la méthode du cycle de vie (conséquences non intentionnelles des actions de l'homme pendant la durée de vie d'un produit); maîtriser le pouvoir des jeunes pour changer le monde et encourager les publicistes à promouvoir la viabilité.
100. Dans le domaine du tourisme durable, le PNUE a conçu des activités pour l'Initiative des voyageurs en ce qui concerne les bateaux de croisière et autres activités maritimes, en partenariat avec l'Université George Washington et Conservation International.
101. Le PNUE a vivement et activement encouragé les experts du secteur de la construction et du bâtiment à participer à l'Initiative de construction durable.
102. En partenariat avec le laboratoire national des Etats-Unis pour l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique (NREL), le PNUE a accueilli le Comité consultatif pour le Centre de collaboration sur l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique et il a encouragé les constructeurs automobiles du monde à développer et tester des véhicules propres et efficaces. Par ailleurs, le projet d'évaluation des ressources en énergie solaire et éolienne, mis en oeuvre en association avec le NREL et un certain nombre de partenaires internationaux, commence à fournir des outils d'évaluation des informations géographiques et des données sur les ressources solaires et éoliennes de 13 pays en développement aux responsables des secteurs public et privé concernés par le développement du marché de l'énergie.
103. Dans le cadre du Partenariat « de l'eau blanche à l'eau bleue » (WW2BW), le PNUE a réuni les grands donateurs qui opèrent dans la région étendue des Caraïbes sur les sources de pollution du milieu marin d'origine terrestre pour promouvoir plus de cohérence et la coopération pour la mise en oeuvre du Programme mondial d'action. Cette initiative servira de modèle pour les activités futures « de l'eau blanche à l'eau bleue » dans d'autres régions.
104. Le PNUE et l'Administration nationale des Etats-Unis pour les océans et l'atmosphère (NOAA) ont également signé un mémorandum d'accord confirmant le rôle de l'Administration comme noeud nord-américain pour le Programme d'action mondial.

## E. Asie occidentale<sup>6</sup>

105. Pour relever les défis environnementaux de la région, le PNUE continue à collaborer étroitement avec le Conseil des Ministres arabes responsables de l'environnement (CAMRE) et le Secrétariat technique de la Ligue arabe, en particulier en développant son programme pour répondre aux besoins des pays de la région comme l'indique l'Initiative arabe pour le développement durable. Cette initiative recense un certain nombre de défis posés par le développement durable, la gestion, la production et la consommation des ressources naturelles étant signalées comme deux des priorités principales, avec la paix et la sécurité, le renforcement des institutions, l'allègement de la pauvreté, la population et la santé, l'éducation, la sensibilisation, la recherche scientifique, le transfert de technologie et la mondialisation, le commerce et l'investissement.

<sup>6</sup> Des informations sur les activités du PNUE entreprises dans le cadre de projets du FEM figurent dans le document UNEP/GC.23/INF/24.

106. Le PNUE collabore avec les gouvernements et d'autres partenaires dans la région à un large éventail d'activités d'évaluation comprenant notamment le rapport annuel sur l'état de l'environnement pour la région arabe, réalisé conjointement avec le Centre arabe d'études des zones arides et sèches, l'Université du Golfe d'Arabie, le Conseil des Ministres arabes responsables de l'environnement (CAMRE) et d'autres centres collaborateurs. Le PNUE a également aidé les pays à renforcer leurs capacités d'évaluation environnementale et de présentation de rapports, à développer des indicateurs environnementaux et à préparer les profils nationaux et un portail pour les données régionales.
107. Dans le domaine de l'aide aux pays en matière d'évaluation des dommages causés à l'environnement par des conflits et d'examen des différentes mesures d'atténuation et des besoins en capacités, l'Unité du PNUE sur l'évaluation à l'issue de conflits a effectué des évaluations dans les Territoires palestiniens occupés et en Irak. Il y a aussi maintenant un programme de renforcement des capacités dans des domaines prioritaires, notamment l'élaboration de normes écologiques pour les eaux résiduelles et la qualité de l'air dans les Territoires palestiniens occupés et pour la reconstitution des marais mésopotamiens en Irak.
108. En ce qui concerne l'eau, le PNUE a mis en oeuvre un programme régional sur la gestion de l'eau axé sur la gestion de la demande et des sources non conventionnelles qui s'est terminé par une Conférence sur le gestion de la demande d'eau. Le PNUE a aidé les pays à mettre en oeuvre la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. Le PNUE a notamment appuyé le développement d'un programme d'action sous-régional pour l'Asie occidentale. Il a aussi aidé les pays de la région à élaborer des plans nationaux pour l'eau conformément aux dispositions du Programme Action 21.
109. En collaboration avec le Conseil des Ministres arabes responsables de l'environnement, le PNUE a participé, en tant que membre de l'équipe technique responsable des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents pour les produits chimiques et la gestion des déchets, à l'élaboration d'une stratégie régionale sur les produits chimiques et la gestion des déchets. Les travaux se sont également poursuivis pour aider les Etats membres à respecter leurs obligations au titre du Protocole de Montréal. Le PNUE soutient les pays dans leurs efforts de mise en oeuvre des accords multilatéraux sur l'environnement par le biais d'activités financées par le FEM concernant le changement climatique (Bahreïn), les polluants organiques persistants (Jordanie, Liban, Oman, Syrie, Yémen) et la sécurité biologique (Jordanie, Liban, Syrie, Yémen).
110. Avec le Centre arabe pour le droit de l'environnement de l'Université du Kuweit, le PNUE a mis au point un programme régional de droit de l'environnement qui comprend l'intégration de concepts environnementaux dans les programmes universitaires, la formation des juges et des législateurs en droit de l'environnement, la formation des agences chargées de veiller à l'application des accords multilatéraux sur l'environnement et l'examen de la législation nationale en vue de l'harmoniser avec ces accords.
111. En coopération étroite avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale et le Partenariat pour des véhicules et des combustibles propres, le PNUE a organisé un atelier afin de promouvoir des véhicules et des combustibles plus propres dans la région. Un programme d'action a été adopté et le PNUE soutient plusieurs gouvernements dans leurs efforts.
112. Dans le domaine de la technologie et de l'industrie, le PNUE a appuyé les industries des pays arabes dans leurs efforts d'intégration de considérations écologiques dans les plans de développement industriel et leur mise en oeuvre. Le secteur arabe du pétrole, du gaz et de la raffinerie (grâce à la participation de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole) a adopté l'Initiative Combustible propre du Sommet de Johannesburg. Le PNUE a également préparé, en partenariat avec le Conseil des Ministres arabes responsables de l'environnement et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale, un programme régional quinquennal de renforcement des capacités dans les domaines de l'environnement et du commerce dont l'objectif principal est d'améliorer la compétitivité des produits arabes sur le marché mondial tout en satisfaisant aux normes de protection de l'environnement. Le PNUE a également collaboré avec le Conseil des Ministres arabes de l'environnement dans le secteur de la construction et du bâtiment durables dans le cadre d'une Conférence régionale en décembre 2004 et par la préparation de contributions régionales pour une conférence qui devrait avoir lieu à Tokyo en 2005.